

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

2. Cession de la maison des associations à la SARL PSV – Annule et remplace la délibération n° 2026_05_16 du 18 juin 2026.

La commune de Boisseuil loue depuis le 18 octobre 2021 l'ancienne maison des associations située sur la parcelle AM 237, au 1 route de Limoges, à la société PSV qui en a fait son siège social et ses bureaux.

Sur proposition de la commune, la société PSV s'est engagée à l'acquisition de ce bâtiment par courrier en date du 5 décembre 2025, signé le 21 janvier 2026.

Après estimation du service des Domaines en date du 18 novembre 2025 et après négociations, le prix de vente avait été fixé par les deux parties à 195 000 €.

Par délibération en date du 3 mars 2026, le conseil municipal a approuvé le projet de cession de la maison des associations et la prise en charge des frais de géomètre afin de procéder à la division parcellaire.

Les travaux de rénovation du bâtiment, validés par délibération en date du 16 décembre 2025, étant terminés, il est désormais possible de procéder à la cession de ce bien à la société PSV. Comme cela avait été évoqué lors des négociations les frais de notaires seront partagés à part égale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la cession de la parcelle AM 237 d'une surface de 126 m², située 1 route de Limoges à la SARL PSV, 1 route de Limoges, à Boisseuil,
- d'approuver le montant de 195 000 € comme prix auquel la cession sera effectuée,
- d'approuver la prise en charge financière à part égale des frais de notaire liés à ladite cession,
- d'autoriser le premier adjoint Thierry Valadon, à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents devant intervenir dans ce cadre.
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 18 septembre 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Pour Le 1er adjoint empêché,
La 2ème adjointe,
Annick BOURGEOIS

